

COMPTE RENDU

DECVP2021-296 (R. CHARBONNIER) : Avenant de prolongation au contrat JVS BOX avec la Société JVS MAIRISTEM pour la commune de Saint Viaud. L'avenant de prolongation prend effet au 1^{er} décembre 2020 pour une durée d'un an soit jusqu'au 30 novembre 2021. Le montant annuel de la prestation est de 853,00 € HT.

DECVP2021-297 (S. GAUTREAU) : Contrat de reprise de Petits Aluminium dans le cadre du barème F avec CITEO. Il a été approuvé le contrat de reprise des Petits Aluminium Emballages et objets aluminium rigides souples par la société COVED/PAPREC pour 6 enlèvements pour l'ensemble des apports des collectivités de l'entente intercommunale. Il prendra effet au 18 mai 2021 et se terminera le 31 août 2021.

DECVP2021-298 (N. MELLERIN) : Convention d'occupation des locaux pour les accueils périscolaires de Saint Brevin les Pins – Années scolaires 2021-2024. Une convention a été signée entre la Communauté de Communes du Sud-Estuaire et la ville de Saint-Brevin-les-Pins, pour l'occupation des locaux pour les accueils périscolaires.

DECVP2021-299 (R. CHERAUD) : Aide au vélo – Attribution de subvention du 12 août 2021. Il est attribué aux usagers suivants, une subvention pour l'achat de vélo :

NOM Prénom	Adresse	CP Ville	Montant de l'aide
Monsieur GILLET Marc	15, Routes des mares	44320 FROSSAY	200,00 €
Madame LECUYER Odile	3, Rue du magnolia	44320 FROSSAY	200,00 €
Madame PENALVA Françoise	3, Route de la Grandville	44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS	300,00 €
Madame CHIFFOLEAU Isabelle	6, Les Petits Brulés	44320 SAINT-PÈRE-EN-RETZ	174,93 €
Madame DUPUI Claudia	8, La Verrière	44320 SAINT-VIAUD	200,00 €
Madame JARNEAU Marie-Madeleine	2, La Naulerie	44320 FROSSAY	115,15 €
Madame BATARD Nicole	3, Rue du Moulin de Bruc	44560 PAIMBOEUF	110,00 €
Madame LOREAU Christelle	53, La Pitardais	44560 CORSEPT	200,00 €
Madame LE GALL Monique	13, Rue du Général de Gaulle	44320 SAINT-PÈRE-EN-RETZ	100,00 €
Madame LIGERON Lucie	18, Rue des chênes	44320 FROSSAY	300,00 €
Monsieur GENDRON Rémi	15, La Moinerie	44320 FROSSAY	76,30 €
Monsieur GREGOIRE Gildas	38, Chemin de la Rollanderie	44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS	100,00 €
Madame NAUCHE Zoé	7, Place le gentilhomme	44320 FROSSAY	100,00 €
Madame GUITTOIS Mélanie	12, Rue Callisto	44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS	300,00 €
Madame GARNAUD Céline	10, Impasse des lavandes	44320 SAINT-VIAUD	120,00 €
Madame THEBAUD Sandra	21, La Chaussée	44560 CORSEPT	149,50 €
Monsieur DENIAUD Benjamin	74, Chemin des roches plates	44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS	200,00 €
Madame MAZEIRAT Caroline	4, Rue Daniel Savary	44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS	196,00 €
Madame DESMARES Edwige	8B, Rue de la Tourelle	44320 SAINT-PÈRE-EN-RETZ	100,00 €
Madame LEGE Laëtiti	34, Rue de Pornic	44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS	135,00 €

DECVP2021-300 (R. CHARBONNIER) : Eaux usées – Assainissement non collectif – Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation à Madame Noblet Aurélie. Il lui est attribué une subvention à hauteur de 25% du montant total TTC des travaux, soit la somme de 2 500 €.

DECVP2021-301 (R. CHARBONNIER) : Eaux usées – Assainissement non collectif – Attribution d'une aide à la réhabilitation à Madame Averty Laura et Monsieur Moriceau Florent. Il leur est attribué une subvention à hauteur de 50% du montant total TTC des travaux, soit la somme de 5 000 €.

DECP2021-303 (Y. MOREZ) : Refacturation Petites Villes de Demain. Une convention est signée avec les communes de Paimboeuf et de St-Brevin pour la mise à disposition du chef de projet Petites Villes de demain. La CCSE percevra directement les subventions liées au financement du poste. Le reste à charge et les frais divers (déplacements, équipements matériels, etc..) seront répartis à charge égale entre les deux communes.

DECVP2021-304 (ML. BOUSSEAU) : Convention de partenariat VELODYSSÉE 2021-2024. Cette convention est conclue pour mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la mise en tourisme et au développement économique de la Vélodyssée. La contribution annuelle s'élève à 3 000€, soit 12 000€ sur les quatre années.

DECVP2021-305 (N. MELLERIN) : Convention avec la commune de Saint Père en Retz pour la mise à disposition d'une salle de réunion de l'annexe de la mairie. Les services sociaux et éducatifs de la Communauté de Communes du Sud Estuaire occuperont une petite salle de réunion située dans les salles annexes de la Mairie, à titre gratuit. La convention est conclue à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 août 2024.

DECVP2021-306 (R. CHERAUD) : Aide au vélo – Attribution d'une subvention du 30 août 2021. Il est attribué aux usagers suivants, une subvention pour l'achat de vélo :

NOM Prénom	Adresse	CP Ville	Montant de l'aide
Madame BRIAND Stéphanie	42Bis, Avenue Raymond Poincaré	44250 SAINT-BREVIN-LES- PINS	151,20 €
Madame TOUGERON Lola	6bis, Avenue de la guerche	44250 SAINT-BREVIN-LES- PINS	300,00 €
Madame BEAUVIVRE Sylvine	58, Avenue de la Fouilleuse	44250 SAINT-BREVIN-LES- PINS	125,93 €
Monsieur GOUARD Benoît	5, Avenue du commandant l'Herminier	44560 PAIMBOEUF	99,50 €
Monsieur LIVET Vincent	11, La Choltière	44320 FROSSAY	100,00 €
Monsieur MARQUES David	7, Grande Rue	44320 FROSSAY	146,93 €
Monsieur LE FOL Yann	29, Rue du Général de Gaulle	44560 PAIMBOEUF	142,45 €
Monsieur BECHIAU Joël	23, Rue des jardins de la Miraudais	44320 SAINT-VIAUD	300,00 €
Madame BLIN- BARTOLOME Virginie	16, Avenue de la Trêve	44250 SAINT-BREVIN-LES- PINS	119,50 €
Monsieur TROLLE Damien	2, Impasse du Briage	44250 SAINT-BREVIN-LES- PINS	144,50 €
Monsieur ELIN Jérôme	1, Rue des cordiers	44560 PAIMBOEUF	100,00 €

DECVP2021-307 (R. CHARBONNIER) : Réduction des substances dangereuses dans l'eau – Diagnostic amont et plan d'action pour la réduction des micropolluants – Attribution du marché. Le marché est attribué à IRH INGENIEUR CONSEIL – 8 rue Olivier de Serres – CS 37289 – 49072 BEAUCOUZE CEDEX pour un montant de :

- Tranche ferme : 19.475,00 € H.T., soit 23.370,00 € T.T.C.
- Tranche optionnelle : 33.850,00 € H.T., soit 40.620,00 € T.T.C.

DECVP2021-308 (R. CHARBONNIER) : Eaux usées – Assainissement Non Collectif -Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation à Monsieur LARRIVEN David et Madame Céline MONNIER. Il leur est attribué une subvention à hauteur de 75% du montant total TTC des travaux, soit la somme de 7 500 €.

DECVP2021-309 (N. MELLERIN) : Convention fixant les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes du Sud Estuaire et la Compagnie nomade théâtre populaire concernant la mise en place d'un atelier théâtre pour les adolescents. Cette convention est conclue à compter du 22 septembre 2021 jusqu'au 8 juin 2022. La prestation prévoit un encadrement de 30 séances de 2h30 et la mise en place d'une représentation. Le tarif est fixé à : 4 050€ TTC.

DECVP2021-310 (ML. BOUSSEAU) : Hôtel d'entreprises – Convention d'occupation d'une dépendance du domaine public avec l'entreprise ASI. La convention est consentie pour une activité de bureau d'études industrielles avec l'Entreprise ASI, pour un bureau de 16 m² au sein de l'IMMO 7. Le prix est établi à 80 € H.T. / mois + charges.